



...tous nos communiqués sur www.lpo.fr... tous nos communiqués sur www.lpo.fr... tous nos communiqués sur www.lpo.fr...

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mardi 14 septembre 2010

Allier énergie éolienne et protection de la biodiversité pour un développement durable des territoires

L'exploitation de l'énergie éolienne et la protection de la biodiversité sont deux axes qui répondent au besoin urgent d'orienter notre développement sur des voies plus soutenables. Afin de faire le point sur les connaissances acquises et les retours d'expériences sur ce sujet, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) France, l'UNCPIC* et la LPO Champagne-Ardenne organisent, avec le soutien de l'ADEME**, du MEEDDM, de la Région Champagne-Ardenne et de la DREAL*** Champagne-Ardenne, un séminaire national à Reims les 15, 16 et 17 septembre prochains.

Le développement de l'énergie éolienne répond aux engagements internationaux de recourir aux énergies renouvelables (23 % de notre électricité produite à partir de ces dernières d'ici 2020) afin de diminuer la production de gaz à effet de serre. Or, les éoliennes sont susceptibles de perturber les équilibres écologiques. Il est donc essentiel de connaître et maîtriser ces impacts afin d'assurer une cohérence entre ces deux politiques durables.

Dès 1995, parallèlement à l'émergence et au développement de la filière éolienne française, la LPO, consciente des enjeux liés au changement climatique, s'est impliquée afin d'éviter que les installations ne portent atteinte aux oiseaux, aux chauves-souris et plus globalement à la biodiversité. Profitant des retours d'expériences internationaux via son réseau BirdLife International, la LPO a pu d'avantage cerner les impacts de ces installations et partager ses connaissances avec les acteurs de la filière en France.

En 2006, avec l'ADEME, le MEEDDM et le SER-FEE (rassemblement des professionnels des énergies renouvelables), la LPO a mis en place le programme national "éolien-biodiversité". Ce projet fédérateur rassemble les acteurs privés et publics en charge de la promotion et de la réalisation du programme éolien français ainsi que les experts naturalistes, dans une volonté commune de faire émerger un parc éolien national respectueux de la biodiversité.

Aujourd'hui, près de 10 ans après le début de l'éolien en France, les premiers résultats des études montrent que les impacts sur les chauves-souris et les oiseaux sont réels. De quelles façons peut-on diminuer ces impacts ? Comment les éviter ? Comment mieux les connaître ? A l'heure où la nature subie les assauts de l'urbanisation, de l'artificialisation, de produits chimiques dévastateurs, les éoliennes constituent-elles un atout ou une difficulté supplémentaire à la reconquête de la biodiversité ?

Autant de questions qui seront débattues par des experts français et allemands, des naturalistes, des développeurs de parcs éoliens et l'administration au cours d'un séminaire national («L'énergie éolienne et la protection de la biodiversité ») qui se tiendra à Reims les 15, 16 et 17 septembre prochains. Ce séminaire sera une occasion unique de faire le point sur les connaissances acquises et les retours d'expériences afin de relever le défi d'un développement durable, alliant énergie éolienne et protection de la biodiversité.

Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO

UNCPIE : Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
DREAL*** (Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)*

Pour en savoir plus :

Le site internet du programme national « éolien-biodiversité » www.eolien-biodiversite.com
<http://champagne-ardenne.lpo.fr/>
<http://www.cpie.fr/>

Contacts :

Claire Lux, Attachée de presse LPO

01 42 73 56 10 / 06 34 12 50 69

Yann André, Chef de mission développement durable LPO

06 62 32 03 67



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Siège social national LPO • Corderie Royale • BP 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX • Tél 05 46 82 12 34 • Fax 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr
Association reconnue d'utilité publique